L'animation est toujours très grande sur la place [illegible] Les [illegible] plus [illegible] Les [illegible] produisent à vingt centimes [illegible]

A 8 heures et au second [illegible] patronnés par M. Le Lille il est escorté [illegible] de grévistes d'Avion qui vont les empêcher [illegible] travailler.

La visite du Préfet

[illegible] M. Le Préfet du Pas-de-Calais est arrivé à Lille [illegible] cheval et a dû être transporté à l'hôpital.

La réunion de Chinois

La réunion de *Chinois* devait avoir lieu à cinq heures cet après-midi à la Mairie.

Elle a pu cependant avoir lieu, grâce à l'autorisation de la Mairie.

On s'y rend immédiatement et le Maire assiste à la réunion. Elle est ouverte à 5 heures.

Le président du bureau est Ernest Dalle; assesseurs, Hervé Mitbo, Alexandre; Gondy et Quenet.

Le citoyen Christian prend la parole. Il conseille vivement à la Chinoisie de se conseiller aux [illegible] de rentrer au travail demain.

M. Guy monte ensuite à la tribune et dit qu'il n'est pas venu à la tribune pour ne pas [illegible] à la haine contre les patrons.

Il démontre la nécessité des Chambres syndicales et recommande aux ouvriers de se [illegible]

Après lui un anarchiste se disant du Pas-de-Calais monte à la tribune. Il prêche la grève, injurie les patrons, il dit que les ouvriers qui respectent le travail sont des lâches.

Il termine au cri de : Vive la grève !

On dit demande son nom : il refuse de le donner. Je ne nomme le peuple ! s'écrie-t-il.

M. Moreau député parle à son tour. Il recommande la sagesse aux ouvriers et comme M. Guy, il les exhorte à former des chambres syndicales et à bien examiner, bien peser les réclamations à formuler.

Il déclare qu'il va faire une enquête sur les revendications et sur la situation ouvrière.

La séance est levée à 6 heures 15 m.

Décisions des ouvriers charpentiers et menuisiers

Les patrons charpentiers-menuisiers, réunis au Café Rousseau, au nombre de 30 ayant décidé d'attendre trois mois pour leur permettre de trouver des ouvriers de rechange, les ouvriers charpentiers-menuisiers réunis en assemblée générale, promettent à la suite de cette décision, de rejoindre le travail dans l'espoir que Messieurs les patrons tiendront leur parole et tout droit à leurs justes réclamations.

Réunions des ouvriers métallurgistes

Après-midi vers 4 heures à l'estaminet du Chinois, place Verte, une réunion des délégués des ouvriers métallurgistes.

Réunion des ouvriers d'ameublement

Les ouvriers tisseurs d'ameublement se sont réunis hier après-midi, à trois heures, rue de Lannoy, 21, boulevard de la Marlière.

Environ mille ouvriers assistaient à cette réunion dans laquelle les résolutions suivantes ont été adoptées :

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité ; les concessions faites par les patrons n'ayant pas été jugées suffisantes pour en arrêter [illegible]

Les ouvriers réclamant les *desiderata* suivants :

1° Réduction de la journée de travail à dix heures.

2° Suppression de tout travail de nuit.

3° Sous aucun prétexte les patrons ne pourront faire travailler pendant les jours de repos, si les dimanches, ni autre jour reconnu comme fête locale ou nationale, sauf pour les tabatières.

4° Suppression de toute amende et escompte.

5° Cinq quarts de jour d'absence non motivés pour vaut amener le renvoi des ouvriers.

6° Les ouvriers seront payés par mois dulies et non au mètre.

7° Suppression des frais tels que : navette, épuisé, fuseaux, vidrage de chaîne, brouage, le tout à la charge des patrons.

7° Les patrons tiennent formellement sont prêts de vouloir bien s'entendre pour l'application d'un tarif général de tous les tissus ; bien qu'ils aient soumis à la décision de l'assemblée générale ouverte à partir du moment que le tarif sera adopté de part et d'autre, il sera porté à la connaissance des intéressés ; il ouvre force de la [illegible] patrons et ouvriers, jusqu'à la décision du Congrès international aucun ouvrier ayant pris part à la grève ne pourra être renvoyé.

Les ouvriers de chaque usine se déclarent solidaires.

Plusieurs patrons ont accepté la réduction de travail à 10 heures. La suppression de tout travail de nuit.

Les articles 3, 4 et 5 ont été adoptés sans modification.

En ce qui concerne l'article 2 ils n'accordent que les frais de gaz et les chaînes seront fournis et dressés aux frais du patron.

A propos de l'article 6 quelques patrons se sont réservés pour l'entente à travailler au mille de duites et non au mètre. Ils étudieront la question aujourd'hui et le soumettront à une réunion de ce sujet.

Tous les autres articles ont été repoussés. Les ouvriers acceptent ces concessions unies et tiennent de reprendre le travail conditionnellement [illegible]

Il a été voté des indemnités en attendant.

Les ouvriers ont profité de cette réunion pour jeter les bases de la formation d'un grand syndicat pour la partie.

Tous ont signé. V. L.

Une impasse nouvelle

Le statut a cours dans la section qui M. Jules Guesde, le député de Roubaix, est en dehors [illegible] entre patrons et ouvriers avait donné en dimension de maître de Roubaix.

Nous sommes autorisés à démentir cette nouvelle.

A CROIX-WASQUEHAL

Croix 5 mai. — A Croix dans le peignage Holden le travail est presque complet ainsi que dans l'établissement Mouvin-Lemaire et Prouvost.

A Wasquehal on travaille dans toutes les usines et notamment chez MM. Voigt.

A TOURCOING

Continuation de la grève.

Le calme de la journée de dimanche nous avait fait espérer que la fin de la grève n'était plus qu'une question d'heures.

Il n'en est malheureusement rien, il faut le dire, à ce que le travail ne fut pas repris dès hier dans bien des établissements industriels, et, dans bien des établissements de notre ville, nous avons connaissance que la grève [illegible] dans les heures qui suivent.

Nous croyons ce jour sont malheureusement [illegible] le travail, dans un certain nombre de [illegible] ont repris presque dans tous les [illegible] mais le chômage a continué [illegible] pour quelques.

La journée de Lundi

A l'heure de rentrée des ouvriers dans la [illegible] porte de chaque établissement industriel, ont formulé leurs principales revendications, et se sont retirés [illegible]

Dans plusieurs établissements, cependant, les ouvriers sont sortis sans condition.

On donnait hier matin la statistique suivante sur l'état de la grève :

74 établissements comptant 4000 ouvriers où le travail [illegible] avec leur personnel au complet.

Dans la réunion tenue mercredi soir à l'Hôtel de Ville [illegible] M. Prouvost, [illegible] patron, M. Frans [illegible] n'avait pas [illegible]

Il est [illegible] que [illegible] lundi, une solution était plus intervenue, une seconde réunion aurait eu lieu hier vers dix heures.

Les délégués ouvriers présents à la première réunion n'avaient pas pris l'engagement de [illegible] patronnés en comptait sur leur présence.

A partir de neuf heures du matin, MM. Drou, député, Jules Bouchez, maire, Théodore Lebocq et Alfred Lefrancois, adjoints, Mouvet, délégués des patrons se trouvaient réunis dans la petite salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville.

Aucun délégué ouvrier ne s'est présenté à la réunion.

M. Masurel a alors informé le maire qu'il était autorisé par les patrons qui se trouvaient samedi à la réunion de *l'Hôtel du Cygne*, de proclamer par voie d'affiche, la résolution adoptée dans cette réunion.

M. le Maire décide que l'engagement des patrons sera aussitôt affiché.

M. Drou, de son côté, l'était offert de provoquer une grande réunion ouvrière à laquelle il se rendrait et où il prendrait la parole.

Il est donc également décidé qu'une réunion serait tenue dans l'après-midi, à quatre heures, dans la salle de l'ancien Petit-Château, rue du Moulin-Fagot.

La physionomie de la ville

Notre ville se [illegible] présente une animation qu'explique suffisamment la période troublée que nous traversons.

Les ouvriers se réunissent dans chaque rue sur chaque place et discutent par petits groupes sur la situation.

Les patrouilles de soldats circulent sans cesse, des piquets sont en permanence dans beaucoup d'établissements.

La visite place Thiers, par sa situation un peu retirée du centre de la ville, est depuis le premier jour de la grève le rendez-vous du plus grand nombre de grévistes.

Dans la matinée, une colonne s'y est formée et s'est dirigée sur Roubaix par le boulevard, afin de se rendre à une importante réunion qui devait avoir lieu dans cette ville.

Un parlant entre ouvriers peintres.

Vers une heure de l'après-midi, un groupe assez important d'ouvriers peintres en bâtiments s'était formé sur la grande place. Ces ouvriers discutaient-ils entre eux sur la question de savoir s'ils devaient se mettre en grève, nous ne savons au juste, mais toujours est-il qu'une scène du pugilat assez curieuse s'est produite.

Quelques-uns des ouvriers peintres porteurs de bidons à couleur et de pinceaux, barbouillèrent d'une belle façon celui de leur collègues qui ne partageait pas leur avis.

Apposition d'affiches.

A une heure 1/2 on procédait à l'apposition sur les murs de la ville, des affiches.

Aux ouvriers

Dans une réunion qui a eu lieu le 3 mai, les industriels présents ont adhéré à l'unanimité à la décision suivante :

Les soussignés industriels de Tourcoing s'engagent à appuyer énergiquement près des pouvoirs publics la demande des ouvriers concernant la réduction de la journée de travail à dix heures au moyen d'une loi internationale.

Fait à Tourcoing le 3 mai 1890.

François Masurel, frères ; Paul Jonglez ; Félix Cauliez ; Scalabre-Dekoutt et fils ; Motte-Dewavrin ; Emile Leplat ; Roulatrat-Becoinck et Cie ; Edouard Ferrant, fils ; Félix Désurmont-Christory, fils ; Albert Lorthiois et Cie ; Cauilloy, père, fils et Delaquite ; Lorthiois frères ; Mathon-Dubiefe ; Roussel Millie et Cie ; Lepers Dubuve et fils ; A. Stoc et Vienne ; Malfait Desurmont et fils ; E. Flipo Bonduart et fils ; E. Bouillot-Motte ; Jacquin Dupont ; Armand Wattel et Cie ; Vermeren et Lefebvre ; Henri Descamps et Cie ; Herbaux-Thibault, fils ; Poilet et Fils ; Vandenbergh Marescaux et Cie ; Louis et Désiré Benjamin ; Tiberghien frères ; Lemaire Plantenpin ; Vandeck Berghe ; Lamourette et Leroux, frères ; Fourmentin et Cie ; Flipo frères ; François Carette ; Roubaut et Monnier ; Charles Six.

Une réunion de fabricants de tapis

A deux heures s'est tenue à l'Hôtel du Commerce une réunion des fabricants de tapis dont les ouvriers sont également en grève.

Les industriels présents, après avoir assez longuement discuté, ont pris une résolution pour le maintien du statut qui, actuellement, fixe la réduction à 10 heures de la journée du travail qu'autant qu'elle serait le résultat d'une loi internationale.

Une réunion à la Malcense

Nous avons reçu hier soir une lettre d'hier après avoir donné le compte rendu de la réunion tenue dimanche soir chez M. Voit-Cottenet à la Malcense, qu'une réunion aurait lieu à 2 heures.

Nous nous sommes rendu à cette réunion à laquelle assistaient une vingtaine de délégués ouvriers des différentes corporations.

Le citoyen Chorot vers 4 heures a pris comme délégué général prend la parole.

Il informe d'abord les délégués présents que dans la matinée il s'est mis en rapport avec M. le commissaire central auquel il avait fait connaître le mandat dont on l'avait chargé.

M. le commissaire central informa M. le Maire de cette communication, et ce dernier fit savoir qu'il recevrait l'issue de la réunion les revendications.

Le citoyen Chorot vient de rentrer chez